

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 16 mai 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance du 14 mai 2012

2012 DVD 99 Signature d'une convention de financement et d'organisation de la maîtrise de l'ouvrage avec Paris Habitat-OPH, concernant l'aménagement de la place Pinel (13e).

Mme Annick LEPETIT, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2511.1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 30 avril 2012 par lequel M. le Maire de Paris soumet à son approbation la convention de financement et d'organisation de la maîtrise de l'ouvrage avec Paris Habitat-OPH, concernant l'aménagement de la place Pinel (13e), et lui demande l'autorisation de la signer ;

Vu l'avis du conseil du 13e arrondissement en date du 7 mai 2012 ;

Sur le rapport présenté par Mme Annick LEPETIT, au nom de la 3e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvé la convention de financement et d'organisation de la maîtrise d'ouvrage avec Paris-Habitat-OPH, concernant l'aménagement de la place Pinel (13e).

Article 2 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer la convention correspondante dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 3 : Les dépenses seront inscrites au budget d'investissement de la Ville de Paris au chapitre 45, article 458153, rubrique 822, mission 61000-99-020.

Les recettes correspondantes seront constatées au compte 45, article 458253, rubrique 822 du budget d'investissement de la Ville de Paris.